



R⁺

0 801 900 330

Service & appel
gratuits



Cofinancé par
l'Union européenne



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



R⁺ *l'activité en toute sécurité*

d e p a r t e m e n t 9 7 4 . f r

R⁺

L'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi



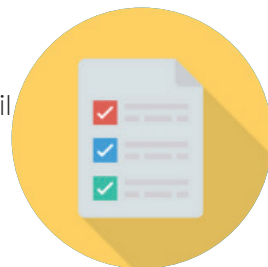
Cofinancé par
l'Union européenne



POUR QUI ?

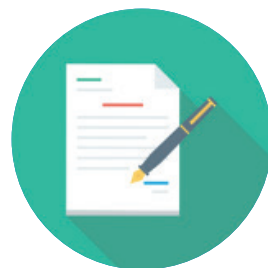
Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il faut :

- Être au RSA depuis au moins 6 mois
- Intégrer un parcours R+
- Avoir des revenus inférieurs ou égaux au SMIC net classique ou conventionnel (hôtellerie, BTP, commerce, etc.)
- Avoir :
 - Signé un contrat en mobilité
 - Signé depuis moins de 2 mois un contrat de travail
 - Signé depuis moins d'un mois un contrat de formation
 - Immatriculé son entreprise depuis au moins 3 mois



COMMENT ?

- Aide mensuelle
- Compense la perte de RSA et d'aides au logement
- Durée du parcours 1 an maximum
 - 3 ans pour la Création d'activité
 - 3 mois pour la Mobilité
- Parcours renouvelable 2 fois dans le respect des durées maximum



COMBIEN ?

- maximum pour chaque personne : RSA perçu avant la reprise d'activité
- minimum : 90 €
- maximum : 635,70 €
- Recalcule tous les 6 mois pour la création d'activité

LE CALCUL

$$R+ = (0,5 \times RA)$$

les bénéficiaires du RSA pour une reprise d'activité sécurisée.

LES PARCOURS **R⁺**

CRÉATION D'ACTIVITÉ

« Le R+ m'a permis
de développer
mon activité plus
sereinement. »



Marie-Franceline CLOTAGATILDE

FORMATION

« Le R+ m'a aidée
pour les frais de
transport et de repas. »



Christine VAUDEMONT

SALARIÉ

« Le
R+ m'a permis
d'économiser et
d'acheter plus de choses.
En un mot le R+ est
une bénédiction ! »



Sébastien INDIANA